

**Renouvellement partiel du Conseil de
PUFR Lettres et Langues
Collège : BIATSS**

Scrutin du 26 septembre 2017

Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
Vu les Statuts de l'UFR Lettres et Langues ;
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du 26/09/17 ;

Article 1^{er} : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	47
Nombre de votants	31
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	30
Quotient électoral (nombre suffrages / nombre sièges)	30 sur 31

Une liste déposée et validée, ayant obtenu :

Liste	Nombre de voix	Sièges entiers
Marc FALGARONNE	30	1

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution du siège à : Monsieur Marc Falgaronne.

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu le candidat désigné à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de UFR Lettres et Langues et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 29/09/17

La Présidente du Comité électoral consultatif,
Stéphanie PAYAGEAU



Le Président de l'Université de Poitiers,
Yves JEAN

